

DÉFENSE DES USAGERS ET DE L'ENVIRONNEMENT

# CDROM sur plusieurs chantiers

L'association teichoise qui s'intéresse à la navigation durable et à l'identité du Bassin tenait son assemblée générale, le 20 février.

**P**ierre Contré, le président du Cercle De Réflexion sur l'Organisation des Mouillages du Bassin d'Arcachon (CDROM) avait invité ses membres, des responsables d'associations et des élus, samedi 20 février pour son assemblée générale. Cette dernière a réuni une soixantaine de participants dont des élus du Teich, de Gujan et de La Teste. L'association compte à ce jour 115 adhérents.

## Un bilan 2015 très chargé

Le président de Cdrom a rappelé que 2015 avait été très chargée dans la défense des intérêts des navigateurs de plaisance et ceux du Bassin. L'association s'est engagée dans deux recours, d'une part, contre la construction du Pôle océanographique aquitain au petit port d'Arcachon et d'autre part, contre la déclaration d'intérêt général de l'État. Maître André Guillémot a fait le bilan des mémoires-réponses du Préfet à ceux de Maître Barthelemy, avocat en Conseil d'État, et avocat des opposants au projet de construction du POA. « Il lui paraît évident que la clôture de ces échanges

est proche et que le tribunal ne va pas tarder à examiner les divers mémoires. » Hélène Gracieux, présidente de l'ASSA (Association de Sauvegarde du Site Arcachonnais) a exposé la situation côté Peyneau. Le terrain, côté Aquarium, a vocation à accueillir un hôtel 5 étoiles. Dans un autre domaine cette fois, le président de Cdrom a rappelé que les lois du Grenelle précisent que les redevances d'équipement payées par les plaisanciers ne peuvent être utilisées qu'à des dépenses effectuées dans l'intérêt de la plaisance. « L'étude pour le projet de construction d'un bassin de baignade sur la plage de La Hume a coûté 60.000 € payés illégalement sur la redevance des plaisanciers », a expliqué Pierre Contré. Cdrom s'est impliqué aussi dans deux forums, au Teich et à Gujan. Le site de l'association monte en flèche avec, parfois, une fréquentation-jour de 500 visites. Cdrom L'Association a saisi également trois ministres et secrétaires d'état en 2015 dont Ségolène Royal, pour demander d'abrogation de la taxe Giacobbi que l'association trouve « foncièrement immorale. » Cdrom, toujours autant dynamique et qui a envie de faire entendre sa voix, a participé aux enquêtes publiques de modification du règlement de la Réserve Nationale Naturelle du Banc d'Arguin et à celle du ré-ensablement des plages de Pyla-sur-Mer. Elle a organisé deux réunions publiques. Que ce soit sur l'eau ou dans l'environnement tout autour, le bilan des actions menées est donc très positif.



L'assemblée générale de Cdrom s'est tenue, samedi 20 février, au Teich dans la salle multimédia. Photo Cdrom.

## D'autres actions à venir

Plusieurs résolutions ont été approuvées lors de l'assemblée générale, notamment le renouvellement de l'adhésion de Cdrom au Souvenir Français et à celle de la Ceba. Deux autres résolutions ont donné mandat au président pour former des recours contre la régie du port d'Arcachon qui devra rembourser le trop perçu depuis 2011 sur la redevance payée par les plaisanciers, et contre le département qui a validé une disposition dans le règlement du port qui paraît inconstitutionnelle. Pierre Contré s'est félicité du prix stable des corps-morts à La Teste

qui n'augmenteront pas en 2016 : « La gestion des corps-morts de La Teste est détenteur du label du meilleur rapport qualité-prix sur le bassin d'Arcachon depuis la création du pôle maritime testerin. » Après l'élection du renouvellement des membres en fin de mandat, l'équipe des six administrateurs est reconduite, Pierre Contré, Patrick Benel, François Manaud, Jean-Louis Ducerf, Michel Dubernet et Jean-François D'Etat.

[ S.P. ]

Rens. <http://mouillagescdrom.wifeo.com>